## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

	LOI DE FIN	ANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 4	103)
Commission			
Gouvernement			
Adopté			
		<b>AMENDEMENT</b>	N º 144
		présenté par M. Eckert	
		ARTICLE 10	
À l'alinéa 6, subs	stituer au mot	:	
« second »,			
le mot :			
« premier ».			
		EXPOSÉ SOMMAIRE	

Amendement rédactionnel.